

VENTE

AUX ENCHERES PUBLIQUES PAR SUITE DE SAISIE IMMOBILIERE ET DE SURENCHERE DU 10^{EME}

Sur la commune d'**ALBIEZ MONTROND** (Savoie), **D'UN APPARTEMENT**

*Adjudication fixée au **VENDREDI 7 FEVRIER 2025 à 14 H***

*devant Madame le Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'ALBERTVILLE (73200),
Palais de Justice, 5 avenue des Chasseurs Alpins*

MISE A PRIX EN UN LOT : 60.500 €

Dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé "LA PIERRE FOURCHUE" cadastré lieudit "La Pierre Fourchue" et "La Cua" section YR n° 200 et YR n° 215, ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété suivant acte du 15 septembre 2005 publié le 25 octobre 2005 volume 2005 P n° 17663, à savoir, dans le bâtiment H :

- le **LOT 5** : un appartement, d'une superficie Loi Carrez de 42,14 m², situé au 1^{er} étage, portant le n° C212 et comprenant un dégagement d'entrée, une salle de bain avec baignoire, un WC, un coin montagne avec lits superposés, deux chambres, un séjour avec kitchenette ouvrant sur un balcon orienté sud-est, un casier à skis attenant portant également le n° C212 et les 105/1.000^e des parties communes.

Ce bien a été saisi à la requête du syndicat des copropriétaires de l'immeuble "LA PIERRE FOURCHUE CHALETS A - S" à ALBIEZ-MONTROND (73300), représenté par son syndic, la société FONCIA CIMES DE SAVOIE, société par actions simplifiée au capital de 1.450.000 €, immatriculée au RCS de CHAMBERY sous le n° 899 356 844, dont le siège social est 74 place de l'Europe (73200) ALBERTVILLE, elle-même représentée par son Président en exercice domicilié en cette qualité audit siège, régulièrement habilité par décision d'assemblée générale en date du 4 novembre 2023,

Ayant pour avocat constitué Maître Julien CAPDEVILLE, avocat au barreau d'ALBERTVILLE (Savoie), y demeurant B.P. 143 (73204) ALBERTVILLE CEDEX, membre de la SCP LOUCHET-CAPDEVILLE, et pour avocat plaçant Maître Mohamed DJERBI, avocat au barreau de GRENOBLE, y demeurant 7 place Firmin Gautier – CS 80476 (38016) GRENOBLE CEDEX 1, membre de la SELARL CDMF – AVOCATS.

Il a été adjugé à l'audience du 4 octobre 2024 à Monsieur Patrick BORDIN et Madame Guilaine BARA, représentés par Maître Elodie CHOMETTE, au prix de 55.000 €. Madame Béatrice BARRANDON, représentée par Maître Charlotte PIERROZ, a formé surenchère du 10^{ème}.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat régulièrement inscrit au barreau d'ALBERTVILLE. Les frais de poursuites et d'adjudication seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix suivant les conditions fixées par le cahier des conditions de la vente.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER A :

- Julien CAPDEVILLE, avocat – B.P. 143 (73204) ALBERTVILLE CEDEX, membre de la SCP LOUCHET-CAPDEVILLE, au cabinet duquel le cahier des conditions de vente peut être consulté (tél. 04.79.38.59.01),
- Site internet de l'Ordre des Avocats d'ALBERTVILLE : www.avocats-albertville.fr ou site internet www.avoventes.fr,
- Greffe de Madame le Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'ALBERTVILLE où le cahier des conditions de vente a été déposé et où il peut être consulté (tél. 04.79.32.43.14).

Une visite des lieux sera organisée par Maître Rosemary BISON, commissaire de justice associé à SAINT JEAN DE MAURIENNE (tél. 04.79.64.01.78), le **lundi 27 janvier 2025 de 14 H à 15 H**.